



Session AFE de septembre 2013 : bref compte rendu

Vos Conseillers élus à l'Assemblée des Français de l'étranger viennent de siéger à Paris durant une semaine à l'occasion de la 19^{ème} session de l'AFE. Ils ont pu y écouter Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, et Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, dresser un bilan des mesures concernant les Français établis hors de France engagées depuis l'arrivée au pouvoir de François Hollande, et ils ont échangé avec des représentants de l'Administration sur tous les sujets qui vous intéressent : enseignement français à l'étranger, fiscalité des Français de l'étranger, sécurité sociale, sécurité des communautés françaises établies dans des pays en crise, réforme de la représentation politique des Français de l'étranger, retraites, etc. **Que faut-il retenir de cette session ?**

→ Echéances électorales de 2014

Les Français de l'étranger voteront le 25 mai 2014 :

- **Pour leurs élections locales : élections aux conseils consulaires**
Modalités de vote : vote à l'urne ou vote par procuration ou vote électronique
- **Pour les élections européennes : élections des députés européens**
Modalités de vote : vote à l'urne et vote par procuration uniquement
1^{er} cas : Français de l'étranger résidant hors Union européenne
Inscrits sur la liste électorale consulaire (LEC) : vote à l'urne au consulat du pays de résidence ou par procuration
Non-inscrits sur la LEC : vous pouvez voter dans une des régions de métropole, soit à l'urne soit par procuration.

2^{ème} cas : Français de l'étranger résidant dans un Etat membre de l'Union européenne
Un résident français dans un Etat membre de l'UE peut voter pour le député local (dans un bureau de vote local et à condition qu'il ait demandé son inscription sur la liste électorale) **OU** pour un député européen français de la circonscription de l'île de France (au consulat de France à condition qu'il soit inscrit sur la liste électorale consulaire).

→ Sécurité des Français à l'étranger

Le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères a vu ses dispositifs renforcés (augmentation de 800 000 euros de son budget, création d'un pôle humanitaire). **La sécurité des communautés et des représentations françaises à l'étranger bénéficie d'un redéploiement budgétaire sans précédent de 20 millions sur trois ans.**
La sécurité reste une priorité du ministère délégué chargé des Français de l'étranger.

→ Réforme des bourses scolaires

Le budget des bourses s'est monté à 110,3 millions pour 2013 (la dotation 2013 s'élève après gel à 103,52 millions d'€), il sera de 118,8 millions en 2014 et de 125,5 millions en 2015, sous réserve des ajustements et gels budgétaires. Ces dotations sont destinées à faire face à l'augmentation quasi effrénée des frais de scolarité à la charge de familles, toujours à la hausse (+6,3%), augmentation elle-même encouragée par l'engrenage de l'ancienne prise en charge (PEC) décidée par le gouvernement précédent et supprimée en 2012.

Les bourses scolaires attribuées lors de la première commission de bourses des établissements du rythme nord cette année, l'ont été sur la base **de nouveaux critères d'attribution visant à rendre le système plus équitable, c'est-à-dire à faire bénéficier de ces bourses les enfants des familles aux revenus les plus modestes**. Cet objectif semble être atteint même s'il faut attendre les résultats des deuxièmes commissions locales (prévues fin octobre-début novembre) pour tirer des conclusions précises du nouveau système.

Comme l'avait annoncé le gouvernement, cette année est une année-test, et il est probable que les critères d'attribution soient ajustés. Hélène Conway-Mouret a en effet admis que des difficultés pouvaient se poser dans 5% des cas ; la ministre déléguée a assuré que l'administration et son cabinet se concentreraient sur ces dossiers afin d'éviter que des familles soient injustement pénalisées par le nouveau mode de calcul. C'est le cas par exemple des familles monoparentales à faibles revenus pour lesquelles une solution devrait être trouvée.

De façon générale, la réforme semble atteindre son objectif de meilleure répartition des quotités de bourses entre les familles.

→ Avenir de l'enseignement français à l'étranger

Le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) continue de grandir car les établissements sont de plus en plus demandés, mais le réseau ne peut plus s'accroître dans les mêmes conditions. Un rapprochement des réseaux de l'AEFE et de la Mission laïque française (MLF) s'opère dans l'intérêt de l'enseignement français à l'étranger.

Les groupes FLAM, la labellisation FrancEducation, le CNED se développent tout comme les filières bilingues dans les établissements locaux.

→ Délivrance de visas pour la France

La politique des visas conserve sa dimension de contrôle de la pression migratoire mais est aussi un instrument au service de l'attractivité de la France. **Des consignes très claires ont été envoyées à partir de l'été 2012 afin de rendre la politique des visas plus fluide.**

→ Participation du ministère des Affaires étrangères à l'effort budgétaire collectif

Le ministère des Affaires étrangères doit supprimer 675 emplois sur trois ans tout en maintenant ou en améliorant la qualité du service public dans les postes diplomatiques et consulaires. La suppression de ces 675 postes constitue « un travail de scalpel » pour le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, François Saint-Paul. Chaque poste diplomatique ou consulaire sera étudié. En contrepartie, **75 emplois seront créés dans le secteur des visas.**

→ Utilisation de la carte vitale

Rappel : la carte vitale ne sert qu'en France.

Un retraité français qui part à l'étranger n'a pas à restituer sa carte vitale à la caisse primaire d'assurance maladie. La restitution de la carte vitale ne doit être demandée qu'aux personnes ayant cessé de bénéficier des droits aux prestations de l'assurance maladie.

Les adhérents à la Caisse des Français de l'étranger qui n'ont pas de carte vitale peuvent bénéficier du tiers payant lorsqu'ils se font soigner en France. L'hôpital peut envoyer un fax à la CFE (traité aux horaires d'ouverture de la Caisse) ou faire une demande par Internet à condition que l'identification de la personne soit parfaite. L'utilisateur peut alors obtenir une prise en charge immédiate.

→ **Réforme de la représentation des Français établis hors de France**

Cette réforme transforme la représentation locale des Français de l'étranger. **Vous élirez en mai prochain vos conseillers consulaires** qui seront vos porte-parole auprès de l'ambassadeur et du consulat qui siégeront au sein d'un conseil consulaire pour défendre l'intérêt général des Français de l'étranger. On dénombrera 444 conseillers consulaires dans le monde entier, l'objectif étant la proximité avec les communautés françaises.

Ces 444 conseillers consulaires éliront ensuite parmi eux 90 conseillers qui siégeront deux fois par an à l'Assemblée des Français de l'étranger qui se tiendra à Paris. Leur mission sera de faire remonter à l'Administration les difficultés rencontrées sur le terrain.

Les 444 conseillers consulaires seront grands électeurs des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Le prochain renouvellement sénatorial aura lieu en septembre 2014.

La loi relative à la représentation des Français de l'étranger a été votée et validée par le Conseil constitutionnel. Les décrets d'application devraient être publiés courant décembre.

→ **Mieux connaître l'AFE : un livre et un film en préparation**

Les élus membres du groupe de travail sur la communication de l'Assemblée des Français de l'étranger préparent l'édition d'un film accessible sur YouTube et d'un ouvrage consacré aux dix ans de l'AFE, à paraître tous deux au début de 2014.

Vous pouvez également vous abonner à l'infolettre de l'AFE sur le site de l'AFE : <http://www.assemblee-afe.fr/-lettre-d-information-.html>